

Renseignements et inscription

Pôle ETP GCS-MRSI

Parc Héliopolis
16 rue du Tour de l'Eau
38400 Saint Martin d'Hères

04 76 24 90 34

secretariat@granted.gcsmr.si.fr

<http://www.granted-crepval.fr/>

Différents lieux d'interventions

- St MARTIN D'HERES
 - Centre Hospitalier de VOIRON
-

« Vivre après un AVC »



**Programme d'éducation thérapeutique pour
les personnes ayant présenté
un Accident Vasculaire Cérébral (AVC)
OU
un Accident Ischémique Transitoire (AIT)**

Pôle Education Thérapeutique du GCS MRSI
CREPVAL GRANTED
(Centre de Référence en Education thérapeutique des
Pathologies Vasculaires de l'Arc Alpin)

Pourquoi ce programme ?

Le programme a pour objectif d'aider les personnes ayant fait un AVC ou un AIT à comprendre leur maladie et à trouver un mode de vie qui leur convienne et qui protège leur santé.

Ce programme vous est proposé en complément de votre prise en charge habituelle.

Que proposons-nous ?

Un programme d'activités personnalisé établi avec vous.

Participation à un ou plusieurs ateliers (au choix) :

Ateliers collectifs de 6 à 8 personnes d'1H30 portant sur :

Un AVC, c'est quoi ?	MEDECIN
Les signes d'alerte, les facteurs de risque cardiovasculaire	MEDECIN
Les traitements	MEDECIN
La diététique	DIETETICIENNE
Le tabac et ses difficultés d'arrêt	MEDECIN
Stress & Santé	INFIRMIERES
Hypertension et sa surveillance	MEDECIN

Consultations individuelles (si nécessaire) :

- ❖ Diététicienne
- ❖ Tabacologue

Ce programme est gratuit pour vous, sauf les frais de transport qui ne sont pas couverts et restent à votre charge.

Ce réseau est financé par le FIR. Votre adhésion est nécessaire.

Déroulement :

Premier entretien

Il est assuré par un médecin qui convient avec vous d'un programme adapté à vos besoins.

Programme d'ateliers

Il comprend des ateliers, en fonction de ce que vous décidez lors du premier entretien. Il se déroule en un ou deux mois suivant vos disponibilités.

Deuxième entretien

Il a lieu à la suite des ateliers et est assuré par le médecin ou l'infirmière d'éducation thérapeutique.

Troisième entretien

Il a lieu trois mois après, il est assuré par le médecin et permet de faire le point.

Quel sera le lien avec votre médecin traitant ?

- Il sera tenu informé au fur et à mesure de l'avancement du programme par courrier et/ou par téléphone.
- Les soignants impliqués dans ce programme d'éducation thérapeutique ne prendront pas de décision susceptible de modifier votre traitement.
- Vous bénéficierez d'un Plan Personnalisé de Santé (PPS) concernant votre pathologie sur le plan de l'éducation thérapeutique, conforme aux directives de la Mission Régionale de Santé.